DÉCISION (PESC) 2023/871 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 avril 2023

relative à la nomination du chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) (EUPM Moldova/1/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2023/855 du Conseil du 24 avril 2023 relative à une mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) ([1]), et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de la décision (PESC) 2023/855, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova), y compris les décisions relatives à la nomination du chef de mission.

(2) Le 24 avril 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Cosmin DINESCU chef de la mission EUPM Moldova jusqu'au 24 avril 2024.

(3) Il convient de prendre une décision relative à la nomination du chef de la mission EUPM Moldova du 25 avril 2023 au 24 avril 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Cosmin DINESCU est nommé chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) du 25 avril 2023 au 24 avril 2024.

Article 2

La présente décision est applicable à partir du 25 avril 2023.

Fait à Bruxelles, le 27 avril 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK

([1]) JO L 110 du 25.4.2023, p. 30.